Lettre de Bruxelles

LA LIBERTÉ SYNDICALE. — ATTENTATS SOCIALISTES. — LE SYNDICAT ROUGE ou la FAIM. — RETOUR A L'ESCLAVAGE. — L'OPINION DE M. VANDERVELDE. — MAUVAISE ACTION ET SOTTISE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 13 mai 1922.

La Chambre entendra encore plusieurs discours avant de liquider l'interpellation de MM. Tschoffen et Wynandy, sur les atteintes à la liberté syndicale commises par les socialistes, à Verviers et ailleurs. Discours inutiles, car les situations sont fixées et les opinions faites. Des syndiqués socialistes ont mis des ouvriers dans l'obligation de faire partie d'un syndicat rouge ou de perdre leur gagne-pain. Ils ont réalisé, vis-à-vis de pères de famille, travailleurs comme eux, l'odieuse devise des despotes païens : « Sacrifie aux dieux ou meurs ! » Ces singuliers apôtres de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, du meilleur devenir, ne s'aperçoivent même pas qu'ils font rétrograder l'humanité de plus de vingt siècles, jusqu'à ces temps que l'on croyait à jamais disparus, où l'esclavage était la règle. Bien plus, ils ne sentent pas qu'en transformant le Syndicat en instrument d'oppression, ils donnent des armes à ses ennemis, découragent ses amis et dégoûtent les travailleurs eux-mêmes, qui croyaient trouver en lui l'instrument de leur libération.

Une fois de plus, par là, le socialisme aura prouvé qu'il est une véritable nuisance. Car, jusqu'ici, ni ses mandataires, ni ses journaux, n'ont condamné les actes tyranniques dénoncés à la Chambre. Au contraire, on a essayé d'expliquer et de défendre cet abominable et secret mot d'ordre : « Le syndicat socialiste ou la faim. »

« Partisan de la lutte des classes, a osé dire un chef révolutionnaire,, il ne peut y avoir rien de commun entre nous et ceux qui ne veulent pas de cette lutte. »

Parole criminelle. Appel révoltant à la haine et à la guerre civile, dans ce qu'elle a de plus odieux : la persécution de l'ouvrier par l'ouvrier, la privation de son gagne-pain avec, pour conséquence directe, la famine pour lui et les siens, ou l'acceptation du joug socialiste, malgré les protestations de sa conscience.

Pour être moins brutal, M. Vandervelde n'en a pas été moins cynique. « Nous n'admettons pas qu'on porte atteinte à l'unité syndicale », a-t-il proclamé. Qu'est-ce à dire, sinon que, pour M. Vandervelde, cette unité syndicale, c'est le parti socialiste qui en est le maître. Hors de ce parti, donc, pas de salut pour l'ouvrier, et quiconque n'est pas syndiqué socialiste, celui-là est un traître qui porte atteinte à l'unité syndicale. Et cela, M. Vandervelde ne l'admet pas.

M. Vandervelde a souvent donné des preuves de plus d'intelligence, parce que le moins clairvoyant des citoyens sait : 1° que le parti socialiste, non seulement est en minorité ; il n'est donc pas qualifié pour y faire la loi ; et 2° qu'il y a tout au n'est pas toute la Belgique, mais qu'il y moins 250.000 travailleurs qui ne veulent pas du syndicalisme rouge, parce qu'ils veulent — et c'est leur droit — le syndicalisme chrétien. Par conséquent, M. Vandervelde et son parti commettent une mauvaise action en condamnant l'ouvrier à l'alternative d'être privé de pain ou de s'affilier au syndicat socialiste. Et ils disent une sottise en n'admettant pas qu'on porte atteinte à leur unité syndicale, parce qu'il y a déjà, officiellement, en Belgique, 250.000 prolétaires qui leur tournent le dos et s'organisent comme si les socialistes et M. Vandervelde n'existaient pas.

S...

L'Utilisation des Mutilés

L'Union Nationale des Mutilés et Réformés (section de Roubaix), nous prie d'insérer l'article suivant :

Il n'y a pas pour celui qui travaille de péril plus grand que le chômage, c'est-à-dire la privation du travail quand elle est involontaire.

Le chômage, comme la maladie, est un danger de tous les instants qui menace l'homme jeune, aussi bien que l'homme âgé et plus particulièrement le travailleur mutilé.

Au centre même de la matière du chômage, on trouve la question du placement.

Une bonne organisation du placement est le remède essentiel contre le chômage. Si le placement se fait bien, le mutilé trouvera facilement du travail approprié à ses aptitudes physiques et intellectuelles et reprendra rapidement la place qui lui est due dans le monde des travailleurs.

La stagnation des affaires, et c'est le cas actuellement, ferme de nombreux ateliers et atteint toutes ou presque toutes les branches de l'industrie. La masse des individus en chômage et sans ressources augmente considérablement. Dans cette lutte pour l'existence, où le plus faible ne peut que succomber, le mutilé, noyé dans la masse des travailleurs, handicapé par sa blessure, concurrencé avantageusement par des valides, laissé seul, abandonné à lui-même, connaît la désillusion et le découragement.

La misère doit-elle être la condition obligatoire de son état? On lui a parlé de droit au travail, de l'organisation du travail. Il veut un remède à cette pénible situation morale.

Le blessé grave, l'amputé, le mutilé peut et doit travailler. Il le doit plus qu'un homme valide, il le veut, mais il ne le peut que s'il est suffisamment protégé et aidé.

La lutte économique a repris avec son intensité et sa brutalité d'avant-guerre : la sympathie du public pour les mutilés n'existe presque plus et la solution du placement des mutilés, ou plus exactement du reclassement, a été mal vue et mal entreprise par les pouvoirs publics. On a surtout manqué d'une conception unique et nous en supportons les lourdes conséquences.

Il est temps, il est grand temps de faire cesser les fautes, d'entrer dans une voie nouvelle, de faire quelque chose de pratique et de réalisable. Il faut faire vite. Que de fois n'a-t-on pas répété qu'il est trop tard, mais il faut faire vite et bien. Une mauvaise conception du problème donnerait des résultats déplorables et pourrait avoir des conséquences irréparables.

Toutes les capacités peuvent être utilisées, si on donne à chacun la facilité de produire, qu'il soit ou non en possession de tous ses moyens.

Aux milliers de demandes d'emplois qui surgissent de l'armée des mutilés, correspondent des milliers de places, suffisantes à coup sûr, pour que chacun soit pourvu d'une situation correspondant à ses forces et à ses capacités. Répartir équitablement les mutilés dans les emplois publics et privés, assurer à chacun, dans toute la mesure humaine, la place proportionnelle à ses forces valides, déterminer avec netteté les règles assez souples et assez larges qui doivent présider à cette réparation, aboutir à ce résultat, que chaque mutilé ait une place et que chacun soit à sa place, tel est le délicat problème du reclassement.

C'est affaire de direction, de méthode, d'exécution.

L'Union Nationale ne s'est pas contentée de formuler des critiques; elle estime qu'on ne supprime bien que ce que l'on remplace; elle a présenté un projet complet sur le reclassement des mutilés dans le monde des travailleurs. Ce projet, divisé en trois titres, comprend :

Les emplois réservés dans les administrations publiques (Etat, communes, départements);

Les emplois réservés dans les administrations subventionnées ou concessionnaires (Compagnies de chemins de fer, etc..

Les principes fondamentaux de ce projet sont les suivants :

Les mutilés doivent être classés en catégorie, selon que leur capacité de travail, en général, est nulle, entière ou réduite.

Les grands invalides à capacité nulle doivent vivre. Il ne peut être question, quel que soit le taux d'invalidité, pas plus pour l'Etat que pour les établissements privés, d'obligations d'emplois quand il s'agit de mutilés et réformés qui entrent dans cette catégorie.

Restent, d'une part, les mutilés à capacité de travail réduite, et ,d'autre part, les mutilés à capacité de travail entière.

Pour eux, nous avons prévu des emplois réservés dans les administrations publiques, dans les administrations subventionnées et l'emploi obligatoire dans les établissements privés.

Le principe de l'obligation, en ce qui concerne la législation particulière aux invalides de guerre, a déjà été admis par la loi du 17 avril 1916, qui, dans certaines conditions déterminées, réserve des emplois aux militaires et marins réformés n° 1 ou retraités par suite de blessures ou d'infirmités contractées au service pendant la guerre.

Pour le commerce et l'industrie, le principe de l'obligation est formulé dans l'article 4 de ladite loi, mais cette obligation se trouve limitée à des entreprises qui sont sous la dépendance, qui ont un monopole ou sont subventionnées par l'Etat.

C'est pour généraliser ce principe que, le 7 octobre 1915, M. Pressemane, député, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi comportant obligation pour les employeurs d'occuper des mutilés dans leurs établissements. Votée par la Chambre des députés le 25 mars 1919, elle reste actuellement en suspens devant le Sénat.

Le 23 novembre 1920, M. Maurice Sarraut, sénateur, a eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Haute-Assemblée un rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi tendant à assurer l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis très favorable présenté le 22 mars 1921, au nom de la Commission de l'armée.

Le 27 octobre 1921, un rapport supplémentaire a été déposé.

Le système préconisé dans ce rapport sauvegarde les intérêts du patronat et ceux des mutilés; il a pour base la capacité professionnelle et ne s'occupe pas du taux d'invalidité.

Cette loi, que nous attendons impatiemment, n'a pas été votée au cours de la session extraordinaire de 1921, n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de la session ordinaire de 1922.

Les mutilés chôment, végètent, vieillissent, la misère est à la porte du logis de bon nombre d'entre eux.

Quels que soient les soucis de l'heure présente, en demandant que la Haute Assemblée veuille bien réserver une séance pour régler une question aussi importante et qui intéresse les meilleurs artisans de la victoire, sommes-nous, comme on ose nous le reprocher maintenant, après nous avoir couverts de lauriers, trop exigeants?

L. B. Delmotte.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI 15 MAI :

Aujourd'hui, saint Isidore; demain, saint Honoré.

135e jour de l'année.

Soleil : Lever à 5 h. 10; coucher, à 20 h. 24.

Lune: Pleine du 10. Dernier quartier le 18.

A 20 h. 30, Casino-Théâtre: « La Chaste Suzanne ».

A l'Association Régionale des Comptables

Une conférence de Me Ruffelet, avocat, sur le « Règlement transactionnel »

Les membres de cette intéressante corporation, qui se trouvaient en grand nombre, dimanche, à 10 h. 30, dans la salle du Café Belle-Vue, rue Neuve, ont eu le plaisir d'entendre Me Ruffelet, un avocat de talent, leur faire une très suggestive causerie, sur le « Règlement transactionnel ».

M. Willems, président, qui avait à ses côtés MM. Nédonsel, président d'honneur, Lepaul, président honoraire, Me Ruffelet, avocat, et les membres du Comité, présente en termes délicats le conférencier, « un ami de la grande famille des comptables, et toujours si aimablement disposé à venir leur accorder l'appui de sa parole éloquente et de ses conseils si appréciés ».

CONFERENCE DE Me RUFFELET

Le sympathique conférencier s'exprime avec une simplicité qui révèle cependant une savante technique, et, les termes qu'il emploie, prouvent que le sujet traité lui est familier.

L'objet de sa conférence a porté plus spécialement sur les modifications apportées à l'institution de « règlement transactionnel », par la loi du 28 avril 1922. Me Ruffelet s'est attaché à faire ressortir, par l'application de cette loi, l'obligation, pour ceux qui ont sollicité le bénéfice de ce règlement transactionnel, de payer à leurs créanciers, au moins cent pour cent des créances, tout en laissant au tribunal la faculté d'imposer, le cas échéant, l'obligation de payer aussi des intérêts moratoires. En toutes circonstances, les cent pour cent doivent être payés dans un délai maximum de cinq ans.

La loi du 28 avril a eu également pour but de préciser que le règlement transactionnel ne pouvait être autorisé que pour une cause motivée par la guerre. Enfin, l'une des importances moratoires consiste dans l'obligation imposée au débiteur de fournir, en même temps que son bilan, un état exact de tous les marchés à livrer, tant à son profit qu'à sa charge. Pour préciser l'esprit dans lequel est intervenue la loi du 28 avril 1922, l'orateur donne lecture de quelques passages du discours de M. Roy, rapporteur de la loi au Sénat.

La seconde partie de la conférence a été consacrée plus spécialement aux garanties accordées au créancier qui produit soit au règlement transactionnel, soit à la liquidation judiciaire, soit à la faillite. Des explications, à ce point de vue, sont données suivant que les créanciers sont en compte courant ou suivant qu'ils sont tiers porteurs de traites, ou enfin suivant qu'ils peuvent exercer un droit de rétention.

En terminant cette intéressante causerie, qui a été chaleureusement applaudie, Me Ruffelet exprime l'espoir d'avoir donné des renseignements susceptibles d'être utilisés le cas échéant.

M. Nédonsel adresse à Me Ruffelet, au nom de tous, ses plus vifs remerciements, pour la belle conférence qu'il vient de faire, et espère le voir de nouveau, dans une prochaine conférence. Me Ruffelet répond aimablement que son concours reste acquis à l'Association régionale des Comptables, puis la séance est levée.

L'Exposition canine

Favorisée par un temps superbe, l'exposition canine a obtenu, hier, plein succès. Ce fut un véritable régal pour les nombreux amateurs de la région, qui purent admirer, sur le vaste terrain de la rue de Beaumont, plus de 300 sujets des races les plus diverses.

Beaucerons, Briards, Bouviers belges, Groenendaels, Picards, Bobtails, Ecossais, y étaient représentés par de nombreux spécimens. Et les opérations du jury, qui ne se terminèrent qu'à 17 h., furent rendues très laborieuses par suite de la beauté des sujets exposés.

Nous publions ci-dessous le palmarès des principaux prix :

Grand-Prix de l'Exposition, offert par M. Reibel, ministre des Régions libérées, décerné au plus beau couple : Groupe de collies, à Mme Léon Pereyrol, de Septeuil (S.-et-O.).

Grand-prix du ministre de l'Agriculture, du bouvier des Flandres, à M. Fernand Smeers, de Le Mêdeleire.

Grand-Prix offert par M. Loucheur, au plus beau chien belge, décerné à : « Vainqueur », berger malinois, à M. Louis Moulard, d'Anderlues (Belgique).

Grand-Prix offert par M. Naudin, préfet du Nord, au plus beau berger anglais, décerné à « Eden-ex-Mayor », berger d'Ecosse, à Mme Léon Pereyrol, de Septeuil (S.-et-O.).

Prix d'honneur : « Erta », bobtail, à M. Emile Bossut, de Roubaix. — « Sapho de Montjoie », berger de Brie, à M. Albert David, de Lille. — « Tiarko des Rolls », berger d'Alsace, à M. Marcel Ducourant, de Bruay. — « Diane », berger Groenendael, à M. Auguste Vanhamme, de Lyes-Lannoy. — « Dick », berger de Tervueren, à M. Fernand Cambray, de Lille. — « Sultan », bouvier belge des Flandres, à M. H. Van Cauwenberghe, d'Audenarde. — « Diane », bouvier des Ardennes, à M. P. Bogart, de Roubaix.

A LA GARE DE ROUBAIX

Le Trafic de la Petite Vitesse pendant le mois d'avril

LES EXPEDITIONS

L'intensité persistante du trafic, que nous signalons depuis plusieurs mois, a fléchi légèrement au cours d'avril.

Tandis qu'en mars, le nombre des expéditions s'était élevé à 11.335, il s'est abaissé, le mois dernier à 10.551. Par contre, durant le mois d'avril 1921, les statistiques n'accusaient que 6.285 enregistrements. Le tonnage également fut un peu moindre, avec 11.269 tonnes, contre 11.300 au cours du mois de mars.

Au départ, le trafic se répartit comme suit : tissus : 1.995 tonnes, dont 1.040 sur Paris, 310 sur Calais, 75 sur Elbeuf, 95 sur Louviers, 105 sur Reims, 112 sur Marseille et 118 sur la Belgique; laines travaillées: 1.570 tonnes, dont 770 sur Fourmies, 110 sur l'Alsace, 105 sur Saint-Quentin, 75 sur Avesnes, 278 sur la Belgique et 55 sur l'Allemagne; cotons filés: 748 tonnes dont 170 sur Roanne et 108 sur Saint-Etienne.

ARRIVAGES

Le nombre des colis enregistrés à l'arrivée s'est élevé à 10.623, soit une augmentation de 49 % sur la période correspondante de l'an dernier et une diminution de 600 colis par rapport au mois de mars. Par contre, le tonnage a atteint 46.285 tonnes, alors qu'il n'était que de 45.558 le mois dernier et de 33.420 en avril 1921. Environ 5.400 wagons ont été reçus, dont 1.635 de houille, 366 de laines et de cotons et 1.402 de détails.

Les arrivages d'animaux vivants sont plus faibles que le mois dernier. On ne signale que 1.878 têtes, contre 2.068 en mars. Sur les produits agricoles, on constate le même fléchissement, dû en grande partie aux arrivages beaucoup plus restreints de pommes de terre. On n'a reçu que 3.006 tonnes alors qu'en enregistrait 3.415 en avril 1921.

Par contre, le tonnage des houilles atteint 25.720 T. contre 19.362 durant le mois de mars dernier. Par rapport à la période correspondante de 1921, la progression est de 60 %, ce chapitre n'atteignant alors que 15.353 T. Les arrivages de matériaux de construction sont aussi en augmentation avec 3.324 T. contre 3.044 en mars dernier. On remarque encore une légère progression sur les produits métallurgiques, les huiles, les produits chimiques. Les matières tinctoriales accusent une augmentation de 100 % par rapport à la période comparée de 1921. Les produits céramiques et les engrais sont stationnaires, tandis que les arrivages de fourrages se traduisent par 261 T. contre 354 en avril 1921, soit une diminution de 40 %. Mais il n'y a pas lieu d'y attacher grande importance, des fluctuations se produisant chaque mois sur ce chapitre.

Le Trafic de la Grande Vitesse durant la dernière période

La progression du trafic, que nous signalions précédemment, s'est encore accentuée au cours de la période du 10 avril au 7 mai. Comparativement à l'an dernier, le nombre des enregistrements au départ, est passé de 12.808 à 20.161 pour le service des messageries, et de 17.421 à 34.275 pour celui des colis-postaux. Quant au tonnage il s'est élevé à 1.762 T. contre 1.021, pour la période correspondante de 1921.

On attribue ces augmentations au fait que les négociants étant en retard dans leurs expéditions emploient la grande vitesse pour gagner quelques jours. D'autre part, les tissus restant très chers, ils n'hésitent pas à payer le tarif des messageries.

Nous remarquons de grands envois de tissus sur Paris, Louviers, Elbeuf, Lyon, Bordeaux, Marseille, le Cambrésis et sur plusieurs grandes villes du Centre.

Les arrivages ont également progressé; 10.589 colis ont été enregistrés, contre 7.735 en 1921, soit une augmentation de 2.854 qu'on attribue aux produits fermiers venus de Normandie, aux articles de Paris et aux tissus en provenance des villes de l'Ouest, de l'Est et du Cambrésis.

Quant aux exportations qui se montaient à 100 tonnes pour la période comparée de 1921, elles se sont élevées à 116 T., se répartissant comme suit: à destination de la Belgique, 86; de la Hollande, 26; de Londres, 3; de l'Allemagne, 1.

LA SOUSCRIPTION

pour l'érection, à Roubaix, d'un monument à la mémoire des soldats et marins morts pour la France, pendant la guerre de 1914-1918

Souscriptions à 5 fr. :

Mme Sophie Vanderveldé, rue de Wasquehal; Vve Léonie Hermann, rue du Vivier, cour Desnarbleux, 3; Squenet-Schepens, 153, rue de Tourcoing; Vve Barthe, rue des Anges, cour Saint-Emile, 4. — Dewitte, 183, rue Saint-Louis; Louis Beun, 38, rue Labruyère; Modeste Heunion, débitant de tabacs, rue de l'Ommelet, 89; Victor Tersy, débitant de tabacs, 44, rue de la Gare; Arthur Tellier, cheminot, 150, rue Nabuchodonosor; Louis Dorembaix, entrepreneur, avenue Jean-Lagache; Albert Debruyne, maître-cordonnier, 4, rue Decrème; Henri Durenne, cordonnier, rue du Tilleul; Isidore Verdonck, boulanger des Hospices; Jules Delcroix, parfumeur, 100, Grand'Rue; Henri Carton, employé, rue d'Italie; Pierre Balsack, 88, rue Bernard; Adolphe D'Hermies, instituteur, à Croix; Alexandre Inglebert, tapissier, 34, rue de l'Epeule; Albert Delannoy, père et fils, voyageurs, rue des Fossés; Pierre Kételers, mécanicien, rue du Luxembourg; Jules Agache, 21, rue du Moulin; Germaine Hanselin, 83, rue J.-B.-Notte; Floris Hanselin, 73, rue Saint-Antoine; Georges Delecluse; Mme Vve Gobert et sa fille, 132, rue de Tourcoing; Louis Courtier, 246, rue de l'Alma; Emile Berton, tourneur, 36, rue d'Iéna; Anonyme; Arthur Hannotte, 12, chauffeur d'auto, 72 rue de Soubise; Anonyme; Jean Desobry, mécanicien, 12, rue Eugène-Guillaume. Wasquehal; Jules Hertelec; Adolphe Delaere, chauffeur, 37, rue de Tourcoing, Croix; Emmanuel Semail, 481 bis, rue de Lannoy; Paul Gyre, 44, rue de la Gare; Vve Gustave Deschamps, et Bernadette Deschamps, 13, rue Rochefoucault; J.-B. Cuzeau, 50, rue Grétry; Cuzeau-Vincke, 69, rue Grétry; Langenhack-Liévin, employé, 19, rue de Saint-Amand; Emile Delecluse, 57, rue Labruyère; Jean Dansin, 26, rue Saint-André; Jules Castais, 64, rue du Tilchon; Leonard Dubois, cabaretier, 66, rue des Longues-Haies; Florimond Vandenbassche, rue Trabeau-de-Roubaix, 23; Guillaume Devlieschouwer, rue du Luxembourg; Alice Bactens, 38, rue de Béthune; Lefebvre-Guilbert, 2, rue de Mons; Désiré Druon, 15, rue Kellerman; Jules Pottier, 18, rue de l'Ommelet; Vve Lictar, 34, rue Cuvele; Emilienne Dernelle; Arthur Godeleone, 3, rue des Palmiers; Vve Albert Deffrenne, 4, rue Belle-Vue; Pierre Heinis, rue Voltaire, 35, cour Ste-Marie; Paul Dehorter, 5, rue Drouet; Kételers-Delhaye, rue de Tourcoing; Cornélis (Potennerie); Jules T'Kindt; Anonyme; Henri Vandeveide, rue de Soubise; A. Liethoudt, 6, rue de Tourcoing; Henri Vanzaymortier, 88, rue Leverrier; Anonyme; Anonyme; Maurice Cempa, 20, rue Philibert-Delorme; Paul Dugoux, 212, boulevard Gambetta; Anonyme; Henri Dubrunfaut, rue Paul-Bert, cour Ste-Virginie; Moïse Liagre, 10, rue Louis-Duptre; Jules Convera, 61, rue de la Redoute; Jean Vervynck, 19, rue Soult; Julien Romens, 225, rue Decrème; Eugène Liagre, 26, rue des Vélocipédes; Jean Deshouvrie, rue du Boulevard, à Croix; Georges Dumont, rue Chanzy; Antoine Lys, rue Dupleix; Jean Dumortier, rue Poincaré; Jules Delsalle, 59, rue Watt; Louis Vandredeuille, rue de l'Eugène, 191, cour Flat, 12; — Edmond Verstière, rue de Soubise, cour St-Pierre; Henri Mullier, 7, place du Travail; Henri Houttekin, rue d'Anzin, cour Fremaux, 3; J. Vandenbossche, 8, rue Turgot; Ferdinand Torfs, 167, rue du Coq-Français; Louis Bot; Jules Nutte, 22, rue Lacroix; Louis Vanderbrugghen, rue Soult, cour Lecomte, ; Vve Jean Delmauxre, rue des Récollets, cour Pollet, 13; Vve Loore; Vve Flamment; Duscoulombier-Cardon, 5, rue Jean-Bart; Degnffroy, 22, rue Rollin; Vve Trigalles, 30, quai de Roubaix; Louis Delcroix, 90, boulevard de la Gare, Cholles (S.-et-M.); René Delplanque, Marcel Delplanque, 36, rue de la Barbe-d'Or; M. et Mme Alphonse Sonneville-Lecomte, 143, rue d'Isly; Denis Rys contrôleur principal de l'octroi; François Broutin, Arthur Dutat, Louis Castel, Delphin Nys, contrôleurs d'octroi; Auguste Delforge, Joseph Verhaeghe, Lévin Mouton, Emile Destombes, Julien Denys brigadiers d'octroi; Gustave Verbrugghe, Léon Janssens, préposés d'octroi; Désiré Vandemeulebrouck, receveur central; Emile Dervaux, receveur d'octroi; Aimé Declercq, Laurent Devernay; Dominique Massé; Charles Pauchet; Henri Marlscal, Anonyme; Henri Lepers, 8, rue de Toulouse; V. Sanders; P. Dumortier, 34, rue de Cassel; A. Crépin; famille Delescluse-Foppe, 44, rue Saint-Roch.

Fernand Carbon, 103, rue Dompierre, 4 fr.

Souscriptions à 3 fr :

Rasseleur, rue Lecomte-Baillon; Mme Florence Planque, 61, rue de Rome; Anonyme; Arthur Desmedryl, 29, rue Rocroi; Louis Hairion, 91, rue Jouffroy; Charles Quivrin, 229, rue Lacroix; Elie Ducarin, rue Philibert Delorme, 50; Pierre Hooft, rue Traversière, bas quartier, 5; Eugène Deconne, 16, rue St-Antoine; Maurice Lebacq, 8, rue Saint-Paul, à Croix; Léon Honoré, 3, rue Copernic; Léonard Sanctorum, rue des Champs, à Croix; Achille Monnier, préposé d'octroi; Louis Liénard, Julien Libre, employés à l'hygiène; Désiré Spriens, vérificateur principal à l'Abattoir; Achille Deneef, gérant de l'établissement de bains de la rue de Rome; Alfred Pres, gérant de l'établissement des bains-douches rue des Longues-Haies; Anonyme.

Louis Durieu, 57, rue Rouget-de-l'Isle; Félix Menier, 211, rue de Lille, cour Tanchou, 7; Cautillon, 2 fr. 50.

Souscriptions à 2 fr.:

Un soutien de famille; Vanassche, Leclercq, ouvriers des téléphones; Louis Gaillet, rue Daguéseau; Maurice Dheygere, 141, rue d'Isly; Julien Bouquillon, 6, rue Eugène-Motte; Paul Acker, rue Bihéel; Gaston Moreau, 192, rue Franklin; Alfred et Gustave Manem; Anonyme; Alfred Péronnet, rue des Vélocipèdes; Jean Nuttin, 35, rue de Béthune; Cornil Vinchon; Edmond Capette, 39, rue du Marquisat; Léon Baudeu, 71, rue de Bouvines; Louis Allaert, 7, rue Gaulle; Maurice Richard, 56, rue Stéphane; Gilbert Dufiès, 2, place Carnot; Georges Carton, 36, rue de la Vigne; Emile Pflquet, rue Voltaire, 45; Jules Duriez, 30, boulevard d'Halluin; Raoul Lemau, 11, rue Montgolfier; Jean Derache; Mme Plaisant, rue Soult, cour Lecomte, 1; Henri Carels, rue Chokiel; Arthur Morreux, rue des Champs; Anonyme; Georges Liénard; André Catrix, rue St-Jean; Isidore Cailleux, 188, rue de l'Ermitage, à Croix; Alphonse Ruffart, 16, rue de la Tuilerie; Anonyme; Victor Dubuis, impasse Delesalle, à Croix; Carlos Honoré, 52, rue d'Anzin; Jean Flipot, 152, rue de Leuze; Anonyme, Mouvaux; Victor Dujardin; Camille Bataille; J.-B. Noclin, 26, rue de la Vigne; Arthur Demagny, rue des Anges; François Bombeck; Jules Depoortère, 16, rue Rocroy; Victor Desbarbieux, 275, rue du Tilleul; Emile Debodenance, 57, rue Rocroi; Arthur Minnens, 97, rue Voltaire; Louis Delplace, 6, rue Leverrier; Eugène Van de Steene, boulevard de Colmar; Anonyme; Auguste Devadere, rue des Jardins, à Croix; De Bruyckère; Arthur De Meerschman, 32, place de la Nation; Henri Debeu-ig, 7, rue Victor, à Croix; Albert Masure, Lidez Richard, Marcel Delforge, Florimond Mulleim, Amédée Stacleas, Victor Catteau, Charles Roussel, Fix Emile, Félix Delcour, Alfred Douveligne, Clodomir Verspeeten, Henri Alberghe, Emile Brismée, Henri Nys, Georges Dubois, Maurice Dancette, Gabriel Vanhoutten, Lucien Beaurepaire, Joseph Vandenbeulque, Victor Renard, Louis Droit, Victor Fontaine, René Degoumne, Marcel Tonneau, Arthur Picavet, J.-B. Delattre, Henri Baert, Henri Housseau, Jules Deryckère, Victor Lehembre, Jules Delebecque, Emile Gouttière, Emile Plachier, Leon Delcroix, Leblanc, Hector Lancelle, Louis Lepers, Henri Lecomte, Hilaire Delbart, Achille Lestienne, Floris Nisse, Henri Desvaux, Clément Fichelle, Henri Caucheteux, Etienne Cornille, Maurice Duval, Elie Hay, Edouard Rousset, employés d'octroi; Louis Pauwels, Georges Baron, employés hygiène; Henri Gouszen, mécanicien abattoir; Cyrille Lepers, employé abattoir; Georges Desvenain, bouvier, abattoir; Jules Stienne, bouvier-concierge, abattoir; Hennebelle, vérificateur aux halles; Charles Dequeker, Selosse, désinfecteur; Estelle Deneef, cabinière; J.-B. Baert, cabinier; X., Anonyme, Anonyme, Polycarpe Marienne, concierge; Anonyme, Anonyme, Anonyme, Louis Lhomme, Degercile, Mercier, Charles Palauchier, Marcel Derrcumsus, fontainier; Léon Vaillant, Vermeersatze, Th. Denève, Ch. Delemotte, M. Pruvost, Fontenay,

Souscriptions à 1 fr. 50 :

Christiana, ouvrier des téléphones; Florent Huyghe, 121, rue de Maubeuge; François Lecomte, 374, rue Verte, à Croix; Albert Lecomte, Arthur Bingette, Robert Dujardin, Charles Morissal, Gaston Schaikens, Paul Monier, préposés d'octroi,

Souscriptions à 1 fr.:

Dufour, Lalaut, Robert Faureau, Odile Faureau, ouvriers des téléphones; Julien Duforest, rue de la Lys; Zénon Verbaye, 37, rue de Blanchemaille; Henri Leclen, 37, rue de Blanchemaille; Ernest Charles, boulevard de Metz; Georges Desquennes, Grand'Rue; Alfred Herteler, rue Delattre, cité St-Joseph, 27; Nestor Blindat, rue Alfred-de-Musset, 39; Edouard Peere, rue Grétry, 22; Charles Monteus, rue de la Perche; Georges Boutiemy, rue Mirabeau, à Croix; Henri Wittebrood, Clémence Desauvages, Albert Desauvages, rue de Soubise, cour Saint-Pierre; Gustave Vandenbussche, 84, rue Mirabeau; Alfred Vancauteren, rue de la Chaussée 21; David Delhaye, Gaston Delcroix, Maurice Lambrechts, Croix; Henri Verhelle, Anonyme, Charles Mesenre, Anonyme, Emile Devesin, rue de la Basse-Masure; Louis Dieudonnier, rue de la Perche; Henri Malleboeu, rue de Bouvines; Florentin Pierret, Gaston Vanportal, Emile Vanherpe, J.-B. Dupureur, Emile Rossignol, Edmond Foveau, Clément Menard, Léon Gonce, Hector Coucke, Paul Friess, Théophile Reunion, Albert Boid, préposés d'octroi; Albert Seys, rue de Leuze; Joseph Cooyman, quai de Gravelines; Eugène Dubar, Alfred Wils, G. Delcepaul, Mme Brutiots, Brice, Bas.

Total de la huitième liste...	3.512 60
Montant des listes précédentes ...	12.679 14
Total à ce jour	16.191 74

L'ASSEMBLÉE DU CERCLE HORTICOLE — Le Cercle Horticole de Roubaix a tenu son assemblée générale mensuelle le dimanche 14 mai, à 17 heures, à la Taverne Liégeoise, sous la présidence de M. Prot, inspecteur primaire.

Après la lecture des procès-verbaux et la présentation des nouveaux membres, M. d'Heilly, vice-président du Cercle, présente le conférencier, M. Napoléon Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot à Roubaix, et lui donne la parole.

M. N. Lefebvre développe son sujet : « Le respect des fleurs et l'ornementation florale des écoles » avec une fine érudition qui charme l'auditoire excessivement nombreux et choisi. Il est longuement applaudi à plusieurs reprises.

M. Prot prend ensuite la parole pour remercier le conférencier, et M. d'Heilly lui présente aussi au nom du Cercle, ses félicitations et ses remerciements.

La soirée prend fin à 19 heures, par le tirage d'une superbe tombola de plantes fleuries et ornementales.

HALLE FLIPO. — Beurre extra, 10.50. Petits jambons extra, 10 fr. le kilo. Hollande très gras, 6 fr.; très vieux, 8 fr. Camembert, 1.75. Gruyère, 7 et 9 fr. Gouda, 6 fr. Confiture, 2.95. Café, 8.50. Biscuits, 7 et 8 fr. Pain d'épices extra, 3.50. 90661d

FEDERATION DES « BRASSARDS ROUGES » DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — Tous les fédérés sont invités à une grande conférence qui aura lieu le dimanche 21 mai à 10 heures, à la salle Pandore, rue Pauvrée. Cette conférence sera donnée par M. Lévêque, secrétaire général des Déportés belges, et il est dans l'intérêt de tous de pouvoir y assister. Les personnes qui n'auraient pas encore apporté les certificats de leurs mairies respectives sont priées de faire le nécessaire pour les déposer au siège le plus tôt possible.

« AU CABAS D'OR », rue du Curé, 2-4-6. — Exposition de soieries nouveautés. Crêpe marocain, Crêpe de Chine. Voile, Boas et Etoles de plumes. 90660d

CHUTE D'UN CYCLISTE. — Au début de l'après-midi de samedi, M. André Coucke, électricien, 25 ans, demeurant boulevard d'Armentières, 6, passant en vélo à l'angle de la rue Pauvrée et de la Grand'Rue, perdit tout à coup l'équilibre et tomba sur la chaussée.

A ce moment arrivait M. Georges Desmarécaux, comptable, rue Saint-Georges, 34, qui ne put arrêter à temps sa voiture, et blessa M. André Coucke à la cuisse droite. Le blessé fut transporté à la pharmacie voisine, où M. le docteur Delahaye, mandé, vint lui prodiguer les premiers soins. Grâce au sang-froid de l'automobiliste, un grave accident put être évité. La blessure que porte M. Coucke ne présente aucun caractère de gravité.

MENUS FAITS. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Léon Bacq, 50 ans, cafetier, rue de la Limite, 27, à Croix, pour ivresse et outrages aux agents.

CROIX

FUNERAILLES DE SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE. — Dimanche, à 16 h. 30, en l'église Saint-Pierre, au milieu d'une nombreuse affluence, ont été célébrées les funérailles des soldats Georges Fourneau, tombé à Boesinghe (Belgique), le 23 juillet 1917, à l'âge de 26 ans ; Edouard Leclercq, mort pour la France, le 6 août 1917, à l'âge de 29 ans, et Théophile Foucart, tombé pour la Patrie, le 4 octobre 1914, à l'âge de 23 ans, tous trois décorés de la Médaille militaire et de la Croix de guerre. La levée du corps avait été faite au Dépositoire militaire à l'Hospice. Après la cérémonie religieuse, les corps de ces braves ont été inhumés au cimetière militaire de la ville.

WASQUEHAL

MENUS FAITS. — La gendarmerie a rédigé des procès-verbaux, à la charge de MM. Ch. Oyselinck, 26 ans, de Marcq-en-Baroeul, pour circulation avec camion lourd sur le Grand Boulevard; Arthur Dewulf, 42 ans, charretier, pour infraction à la loi Grammont.

LANNOY

FLERS-BOURG

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS POUR LA PATRIE. — Le dimanche 21 mai, aura lieu, à Flers-Bourg, l'inauguration du monument élevé aux enfants de la section du Bourg morts pour la Patrie.

Erigé au centre du cimetière, ce monument sera solennellement bénit par le clergé de la paroisse, après l'obit qui sera chanté en l'église de Flers pour les morts de la guerre.

L'inauguration officielle aura lieu dans l'après-midi. Les sociétés locales et celles des communes voisines sont convoquées à la cérémonie. Nous donnerons demain le programme détaillé de cette journée.

TOUFFLERS

PUPILLES DE LA NATION. — La Mairie nous communique :

Le paiement des allocations aux Pupilles de la Nation aura lieu mardi, 16 mai, de 9 à 10 h., à la Perception de Lannoy.

C'EST DEFENDU. — Pour avoir circulé en vélo sur un trottoir interdit, Emile Degrave, demeurant à Templeuve (Belgique), a fait l'objet d'un procès-verbal.

DIVAGATION DES CHIENS. — Adrien Vanlerce, écharneur, rue de Lers, a été gratifié d'un procès-verbal, pour avoir laissé courir son chien sur la voie publique.

CYSOING

**SAINGH